



Avignon, le 17 septembre 2014

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'écoles élémentaires

s/c de Mesdames et Messieurs les  
inspectrices et inspecteurs  
de l'éducation nationale  
chargés de circonscription

Pôle des élèves et des  
établissements

**Bureau des élèves**

Référence  
2014

Dossier suivi par  
Michèle BRAINIEZ

Téléphone  
04 90 27 76 35

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

michele.brainiez  
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers  
84077 Avignon**

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

objet : concours organisé par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques  
pour la « Défense et l'Illustration de la Langue Française »

Je vous prie de trouver ci-joint le règlement du concours « Défense et Illustration de la  
Langue Française » destiné aux élèves de CM1 et CM2.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie

**Signé par : Dominique BECK**

PJ : règlement du concours.



**CONCOURS NATIONAL 2014-2015**

**Défense et Illustration  
de la Langue française**

**DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE CM1 ET CM2  
DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

**PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**Sujet :** Quelle est votre activité préférée ? Avez-vous un loisir ? Un jeu ? Que vous apporte-t-il ?

**Ou sur un sujet proposé par le professeur.**

L'énoncé sera formulé très clairement en tête de la copie. Tous les travaux seront exécutés en classe.

Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de la qualité de l'écriture.

**IMPORTANT**

**Informations pratiques**

- 1) Les travaux devront être **strictement personnels**
- 2) Chaque copie devra porter en haut à gauche de la première page, en capitales d'imprimerie : le nom, le prénom, la classe de l'élève, le nom, l'adresse postale et électronique de l'établissement, **le nom et la signature du professeur.**
- 3) **Trois copies au plus seront sélectionnées par classe et par professeur.** Les chefs d'établissement ou les professeurs concernés enverront les copies sélectionnées exclusivement à l'adresse et à la date indiquées dans les cadres ci-dessous.
- 4) Il est demandé aux participants de conserver un double de leur copie.

Date de retour  
à la section départementale

**16 février 2015**

Cadres à compléter  
par la section AMOPA départementale

Adresse de la section départementale

**A.M.O.P.A.**  
Inspection Académique  
49, rue Thiers  
84077 AVIGNON Cedex 04